

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **55**
Nombre de représentés : **7**
Nombre d'absents : **2**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_104_CC_49
Désignation des représentants du
Territoire de l'Ouest au Conseil
d'Administration de l'Agence Régionale
de la Biodiversité de La Réunion

Nombre de votants : 61

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
04/05/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_104_CC_49 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE DE L'OUEST AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

CONTEXTE

Au regard des dispositions législatives et réglementaires, et compte tenu de la concertation élargie avec l'ensemble des partenaires, acteurs de la biodiversité et citoyens sur le territoire réunionnais, l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) a pour but de répondre aux besoins observés du territoire et affiche une ambition forte et fédératrice au service de l'action collective pour la préservation durable de la biodiversité.

L'ARB a pour ambition, aux côtés du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), de se positionner en facilitateur et animateur des stratégies et actions en faveur de la préservation de la biodiversité afin de la promouvoir et la valoriser en soutenant tous projets, et en renforçant les dynamiques partenariales locales, comme à l'échelle de l'océan Indien via l'action de coopération régionale.

Les missions principales confiées à l'ARB sont :

- Mise en réseau et animation des acteurs, des politiques et des programmes ;
- Appui technique, conseil, expertise et ingénierie de projet ;
- Portail des financements et ingénierie financière / de montage ;
- Formation et renforcement des compétences (à l'intention des professionnels et élus) ;
- Information, sensibilisation, pédagogie, mobilisation citoyenne ;
- Observatoire de la biodiversité et de l'eau ;
- Coopération interrégionale.

Le Conseil Communautaire a validé l'adhésion à l'ARB le 28 novembre 2022.

Le Conseil d'Administration

Les membres fondateurs de l'ARB de La Réunion sont :

- Le Conseil Régional de La Réunion ;
- L'Office Français de la Biodiversité ;
- L'État ;
- Le Conseil Départemental de La Réunion.

Conformément à l'article L. 1431-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil d'administration de l'« Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion » est composé :

- Pour la majorité de ses membres,
 - De représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, désignés en leur sein par leurs conseils ou leurs organes délibérants, de représentants de l'État et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics nationaux ;
 - Du maire de la commune, siège de l'établissement s'il en fait la demande ;
 - Des représentants d'établissements publics locaux, le cas échéant ;
- De représentants du monde économique et de l'aménagement, acteurs du territoire ;
- De représentants de la société civile, dont la Recherche, les fondations ou d'associations du secteur de la biodiversité, le cas échéant ;
- De personnalités qualifiées désignées par les collectivités territoriales, leurs groupements, l'État et, le cas échéant, les établissements publics nationaux ;

- De représentants du personnel élus à cette fin.

Le Conseil d'Administration est composé de 30 membres. La liste des membres sera indiquée par arrêté préfectoral.

Dans ces conditions, il est proposé aux cinq EPCI de l'île de faire partie du Conseil d'Administration de l'ARB et de désigner un représentant titulaire et un suppléant respectant le principe de parité.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la/les désignation(s) des représentants titulaires ou suppléants au sein du Conseil d'Administration de l'ARB. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 8 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉSIGNER Mme Nila RADAKICHENIN en tant que titulaire pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité ;

- DÉSIGNER Mme Alice MOREAU CLEMENTE en tant que suppléante pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président